

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Procès-Verbal de la séance du mardi 28 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022 - Date d'affichage : 21 juin 2022

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 19 - Votants : 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE : Anne HERY, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER
CHOISEL : Laurent LIEVAL
LE MESNIL ST DENIS : Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Yves MAGNE
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON
SENLISSE : Claude BENMUSSA
SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN
ST REMY LES CHEVREUSE : Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, François RICHARD

POUVOIRS

CHEVREUSE : Laure ARNOULD donne pouvoir à Patrick TRINQUIER
Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Patrick TRINQUIER
Didier EMERIQUE donne pouvoir à Anne GRIGNON
DAMPIERRE : Valerie PALMER donne pouvoir à Pascal HAMON
LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT donne pouvoir à Thierry MARNET
Bertille BONNAIN donne pouvoir à Eric LELANDAIS
Christelle LANTOINE donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
Anne GUILLOUX donne pouvoir à Pascal EGEE
Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
ST LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE donne pouvoir à Pascal HAMON
ST REMY LES CHEVREUSE : Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO
Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Jean-Claude MONTAGNON

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE : Laure ARNOULD, Sarah FAUCONNIER, Didier EMERIQUE
DAMPIERRE : Valerie PALMER
LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Christelle LANTOINE, Anne GUILLOUX, Véronique DEZ
ST LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

SECRETAIRE DE SEANCE : François RICHARD

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 24 mai 2022
3. Projet de Délibération 2022.06.01 – LD – GR11 – Réfection du Pont de Maincourt à Dampierre en Yvelines
4. Projet de Délibération 2022.06.02 – Définition de l'intérêt communautaire des manifestations sportives
5. Questions diverses

Anne GRIGNON, présidente, ouvre la séance du Conseil à 20H35 et remercie les délégués pour leur présence. La Présidente procède à l'appel nominatif des 35 conseillers communautaires (19 présents et 12 pouvoirs, soit 31 votants).

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, actuellement en vigueur depuis le 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum est bien de 12 délégués (1/3 des membres présents), le conseil peut donc valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance

François RICHARD est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du Conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du 24 mai 2022

Le PV du Conseil communautaire du 24 mai 2022, envoyé préalablement aux Conseillers pour validation, n'a pas fait l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2022.06.01 – LD – GR11 – Réfection du Pont de Maincourt à Dampierre en Yvelines

Sur proposition de la Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2022.05.04 du 24 mai 2022 définissant l'intérêt communautaire de plusieurs voies douces et voies cyclables ;

VU que le GR11 et le passage sur le Pont de Maincourt sont une liaison douce d'intérêt communautaire ;

VU les aides proposées par le PNR de la Haute vallée de Chevreuse et plus particulièrement celles qui relèvent de l'objectif opérationnel n°11.3 de la charte 2011-2023 : « Aménagement et restauration de chemins » permettant de solliciter une subvention de 80% du montant des travaux, aide plafonnée à 45.000 €, déduction faite de subventions obtenues ailleurs ;

VU la proposition de la Commission Liaisons douces du 14 avril 2021 pour une prise en charge des travaux du pont de Maincourt et une demande de subvention auprès du PNR ;

VU la délibération 2021.05.06 du 18 mai 2022 approuvant des demandes de subvention auprès du PNR pour différentes liaisons douces dont le GR11 (Pont de Maincourt) ;

VU la notification d'attribution de subvention du PNR date du 11 octobre 2021 à hauteur de 80% pour une somme de 5.360€ pour des travaux de réhabilitation du pont de Maincourt ;

CONSIDERANT que les intempéries de l'hiver 2021-2022 ont provoqué des dégradations conséquentes des banquettes et des piles du pont de Maincourt nécessitant une intervention plus lourde que celle initialement prévue en sept 2021 ;

CONSIDERANT le diagnostic et l'estimation financière du bureau d'étude spécialisé LaVilla du 17 juin 2022 proposant deux phases de travaux :

- A) D'abord une mise en sécurité avec des mesures de sauvegarde au plus vite. Il est souhaité d'engager cette campagne en période estivale (juillet- août 2022) afin de permettre une intervention lors des basses eaux du lit de l'Yvette.
Le montant de l'intervention est estimé à ce stade à 10 000 € HT.
- B) Puis une campagne de restauration définitive avec entre autres l'intervention d'un charpentier et d'un maçon, avec soutènements en bois, extraction de végétaux, réfection des banquettes et des piles.

CONSIDERANT que pour la campagne de restauration définitive, une étude complémentaire est nécessaire pour vérifier l'état des assises des fondations et de la cohérence structurelle du tablier (étude géotechnique par sondage et technique de géo-radar). Ces études comprenant le bureau d'étude géotechnique, la maîtrise d'œuvre de conception, le BET structure et le bureau de contrôle sont estimées à 15 000 € HT ;

CONSIDERANT que pour les travaux de reprise structurelle, dépendant des résultats des études à mener, il est à ce stade encore impossible d'en évaluer le montant ;

CONSIDERANT que la mise sur étaie est évalué à 16 000€ HT et le ravalement (refichage et rejointoiement des maçonneries de surface) à 20 000 € HT ;

CONSIDERANT que coût de la maîtrise d'œuvre d'exécution, le bureau de contrôle en phase chantier, le coordonnateur SSI dépendent du montant général de l'opération ;

CONSIDERANT qu'il convient d'instruire de nouvelles demandes de financement d'une part la mise en sécurité et études et d'autre part pour les travaux de reprise structurelle ;

CONSIDERANT la validation par le Bureau Communautaire du 16 juin 2022 de la nécessité d'intervenir au plus vite sur le pont de Maincourt ;

VU l'inscription des travaux de liaisons douces au budget primitif 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente concernant

- dans un premier temps l'urgence d'effectuer les travaux de mise en sécurité et de mener l'étude complémentaire permettant de chiffrer les coûts puis de solliciter des financements complémentaires ;
- puis dans un deuxième temps, sur la base des résultats des études effectuées, la campagne de restauration définitive ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, DECIDE d'engager les travaux de mise en sécurité pour une somme estimée à 10 000 € HT ;

DECIDE d'engager l'étude nécessaire permettant de préciser le coût de la campagne de restauration et d'instruire les demandes de financements, pour une somme maximale estimée à 15 000 € ;

DECIDE de solliciter pour les études et les travaux d'urgence une aide financière du PNR de la Haute vallée de Chevreuse au titre de l'aide n°11.3 de la charte 2011-2023 : « Aménagement et restauration de chemins » pour un maximum de 80% du montant des travaux éligibles, aide plafonnée à 45 000 € selon le plan de financement suivant ;

DEPENSES			
	Diagnostic Bureau d'étude		3 300 € HT
	Travaux de mise en sécurité		10 000 € HT
	Etudes complémentaires		15 000 € HT
	Total phase A		28 300 € HT
RECETTES			
	Subvention PNR	80%	22 640 € HT
	Autofinancement CCHVC	20%	5 660 € HT
	Total phase A	100%	28 300 € HT
	TVA	20%	5 660 €
	TOTAL TTC		33 960 € TTC
	Montant HT de la subvention PNR sollicité :		22 640 € HT

DECIDE, en cas de réponse positive du PNR, d'annuler la demande de subvention initiale de 2021 (6 700 € de travaux, attribution de subvention de 5 360 € en date du 11 octobre 2021) ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines dans le cadre des « projets locaux de circulation douces » ;

AUTORISE la Présidente à solliciter pour cette opération une aide financière auprès d'autres financeurs potentiels si besoin ;

PRECISE que les dépenses de liaisons douces sont inscrites au budget primitif 2022 ;

DECIDE de solliciter auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, au Conseil départemental des Yvelines et auprès d'autres financeurs éventuels une autorisation de démarrage anticipé des travaux ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et tous les actes relatifs à la bonne exécution des travaux de mise en sécurité, y compris les études ;

DELIBERATION 2022.06.02 – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Soutien, co-organisation, promotion et/ou aide aux manifestations sportives d'intérêt communautaire »

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et les explications complémentaires de Monsieur Cédric CHAUVIERRE, vice-président en charge du sport, de la culture et de la communication ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2015.09.05 du 9 septembre 2015 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération 2022.05.03 du 24 mai 2022 approuvant la modification des statuts élargissant la compétence « Soutien, co-organisation, promotion et/ou aide aux manifestations d'intérêt communautaire » aux manifestations sportives d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la validation de cette proposition par le Bureau Communautaire du 16 juin 2022 ;

Jacques CAOUS demande si toute demande de subvention d'une association donnera lieu à élargissement du champ d'intervention du périmètre d'intérêt communautaire sportif. La Présidente précise que la Commission puis le Bureau seront sollicités pour examiner toute demande qui le cas échéant sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

DECIDE que sont d'intérêt communautaire les manifestations sportives existantes et/ou nouvellement créées à l'échelle intercommunale ;

PRECISE que ces manifestations sportives sont d'intérêt communautaire lorsqu'elles permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer l'attractivité du territoire ;
- Favoriser l'émergence et la reconnaissance d'une identité communautaire ;
- Promouvoir la santé par le sport, maintenir le lien intergénérationnel et stimuler la découverte des pratiques sportives grâce à la richesse du territoire de la CCHVC.

RAPPELLE que les autres compétences de la CCHVC d'intérêt communautaire sont définies par

- les statuts conforme la délibération 2022.05.03 du 24 mai 2022 ;
- la délibération 2014.11.01 du 25 novembre 2014 pour les actions de développement économique ;
- la délibération 2015.09.05 du 9 sept 2015 pour l'organisation et/ou aide aux manifestations culturelles ;
- la délibération 2021.05.04 du 24 mai 2021 pour les voies douces et voies cyclables d'intérêt communautaire.

Points divers :

Pascal EGEE précise que le PNR a voté une subvention pour l'aménagement de la liaison douce de la route de Girouard à Yvette, commune de Levis St Nom.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mardi 27 septembre 2022 à 20h30 au Mesnil (Salle du Conseil).

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20h50.

Fait à Dampierre en Yvelines, le 29 juin 2022

La Présidente
Anne GRIGNON